



Organisation des tests de sélection pour le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité : « Activités Sports Collectifs » mention Football, Basket-Ball, Hand-Ball, Volley-ball ou Rugby à XV

En fonction des documents fournis dans votre dossier d'inscription (certains diplômes donnant l'équivalence aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation)*, vous allez être convoqué(e) pour participer :

- ✓ aux Tests d'Exigences Préalables (phase 1 de la sélection),
- ✓ aux Tests d'entrée en formation mis en place par le CFA du Sport de l'Animation et du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté et SELFORME (phase 2 de la sélection).

* Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au **03.80.74.08.88** ou à l'adresse mail suivante : inscription@cfa-sport.fr

PHASE 1

TESTS D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) spécialité « Activités Sports Collectifs ».

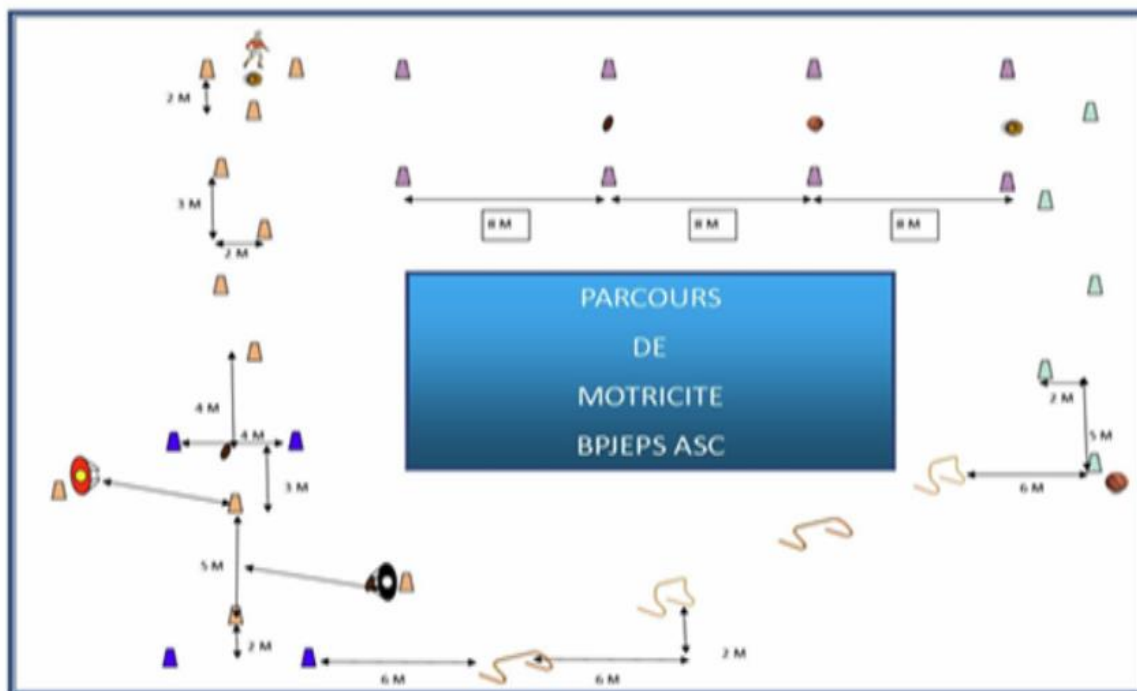
Les exigences préalables à l'entrée en formation des BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Sports Collectifs » sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit :

- **Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :**
 - « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « Attestation de Formation aux Premiers secours » (AFPS),
 - « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité,
 - « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité,
 - « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité,
 - « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » en cours de validité.
- **Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 1 an, à l'entrée en formation.**

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.
- **Etre capable de réaliser les tests spécifiques suivants :**
 - **Une épreuve pratique dans le cadre de deux sports collectifs (40 minutes) afin de vérifier chez le candidat :**
 - son adaptation à la réversibilité,
 - sa capacité à identifier des situations « matrices générales » (attaque, défense, contre-attaque, conservation-progression, déséquilibre, finition etc...),
 - sa capacité à faire des choix justes à partir de principes et règles d'actions de base acquis (notion d'intervalles, d'appui et de soutien, d'occupation de l'espace, etc ...),
 - Son adaptation de sa motricité aux contingences de l'environnement,
 - Sa capacité à soutenir un effort.

- Un test de motricité :



EXERCICES	FAUTES	ACTION
Slalom Football	<ul style="list-style-type: none"> • Absence ou mauvaise alternance des pieds. • Perte de contrôle du ballon (dont mauvaise surface de contrôle). 	<ul style="list-style-type: none"> • Moins un point • Moins un point
Passes Rugby	<ul style="list-style-type: none"> • Passe imprécise. • Mauvaise réception. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moins un point • Moins un point
Haies	<ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des consignes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moins un point
Slalom Basket-Ball	<ul style="list-style-type: none"> • Absence ou mauvaise alternance des mains. • Perte de contrôle du ballon. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moins un point • Moins un point
Sprints	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de contrôle du ballon de football (dont échec lors de l'immobilisation du ballon). • Perte de contrôle du ballon de Handball (dont échec lors de l'immobilisation du ballon). • Perte de contrôle du ballon de rugby (dont échec lors de l'immobilisation du ballon). 	<ul style="list-style-type: none"> • Moins un point • Moins un point • Moins un point

Bonus « temps de réalisation » : le parcours est chronométré, en cas d'égalité sur l'ensemble des épreuves (TEP et TESTS), le temps réalisé permet de classer les candidats.



PHASE 2

TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION CFA DU SPORT DE L'ANIMATION ET DU TOURISME DE BOURGOGNE FRANCHE - COMTE ET SELFORME

Les candidats ayant satisfait aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation.

Ces tests se composent des épreuves suivantes :

1- L'entretien – Durée : 45 minutes

A pour objectif de vérifier chez le candidat :

- sa capacité à formaliser une présentation personnelle,
- ses motivations,
- ses expériences acquises dans le milieu,
- ses capacités à prendre en compte l'expression des interlocuteurs,
- son projet professionnel,
- ses connaissances générales de l'environnement de sa mention.

2- La situation pédagogique – Durée : 40 minutes

A pour but de vérifier chez le candidat :

- sa capacité à accueillir un public,
- sa capacité à communiquer avec celui-ci, le mettre en activité et le faire évoluer en sécurité.

A l'issue des tests, il est établi un classement des candidats ; l'entrée en formation se fera en fonction de ce classement, en rapport avec le nombre de places ouvertes.